

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 août 2021 A 19H
SALLE DES FETES DE COURMANGOUX - 01370

L'an deux mille vingt et un à 19 h 00 le vingt-sept août, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MORNAY Mireille, Maire.

Dates de convocation et affichage : 17/08/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Excusés : 3

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry DUFOUR – Rachel GUYON – Thierry PARMENTIER – Sùnniva BOURSIER – Stéphanie DEPLANCHE – Françoise LUZY – Alain VARVAT – Denis VOGRIG – Christophe KLINGER – Sébastien RIONDY

Membres excusés : Sylviane MARCHAND a donné procuration à Mireille Mornay – Cécile Chossat a donné procuration à Sùnniva BOURSIER – Laurent DONGUY.

Désignation du secrétaire de séance : Françoise LUZY

Approbation du compte-rendu de conseil municipal précédent du 28 mai 2021 : Approuvé à l'unanimité

DELIB 2108 2729 : Décision modificative n°6 du budget pour la régularisation d'écriture d'amortissement 2018

Madame le Maire expose qu'un amortissement fait en 2018 doit être régularisé car le compte d'affectation était erroné et donc n'a pu être affecté au bien en question.

Les écritures d'ordre de régularisations proposées sont :

Section investissement :

Dépenses :

Compte 2802-040 : + 134.00 € (écriture à passer au niveau comptable)

Recettes :

Compte 021 : + 134.00 € (pour équilibre du budget)

Section fonctionnement :

Dépenses :

Compte 023 : + 134.00 € (pour équilibre du budget)

Recettes :

Compte 7811-042 : + 134.00 € (écriture à passer au niveau comptable)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la décision modificative suivante :

Section investissement :

Dépenses :

Compte 2802-040 : + 134.00 €

Recettes :

Compte 021 : + 134.00 €

Section fonctionnement :

Dépenses :

Compte 023 : + 134.00 €

Recettes :

Compte 7811-042 : + 134.00 €

- Autorise Madame le Maire à passer les écritures comptables correspondante à ce dossier

DELIB 2108 2730 : Exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles neufs d'habitation

Madame le Maire expose que l'article 1383 du code général des impôts exonère de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, les constructions nouvelles (ou leurs dépendances), les reconstructions, les additions de construction à usage d'habitation (ou leurs dépendances) ou conversions de bâtiments ruraux en logements, pendant les deux années qui suivent leurs achèvements.

Madame le Maire rappelle qu'en 2005, la commune avait pris une délibération afin de supprimer l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles neufs à usage d'habitation.

Compte tenu du transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, l'article 1383 du Code Général des impôts a été modifié.

Les communes peuvent prendre une nouvelle délibération (avant le 01 octobre 2021) afin de limiter cette exonération (pour la part qui leur revient) à hauteur de 40%, 50%, 60%, 80% ou 90%.

A défaut de délibération, les immeubles concernés seront totalement exonérés de la part communale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) en 2022.

Les communes peuvent viser :

- Soit tous les immeubles à usage d'habitation
- Soit les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R331-63 du même code.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'une exonération à hauteur de 40% sur tous les immeubles à usage d'habitation

DELIB 2108 2731 : Achat parcelle ZH129 issue de la division de la parcelle ZH 20 appartenant à Monsieur SEGOND

Madame le Maire expose que lors du conseil du 26 juin 2020, le conseil avait délibéré pour l'achat d'une partie de la parcelle ZH 20 appartenant à Monsieur Segond. Le géomètre est venu, et a procédé à la division de ladite parcelle comme suit :

Parcelle ZH 128 : 1ha31a34ca

Parcelle ZH 129 : 0ha50a16ca

La parcelle ZH 128 reste propriété de Monsieur Segond, la parcelle ZH 129 est l'objet de la vente à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Confirme sa volonté d'acheter le terrain cadastré en ZH129 pour une surface de 50a16ca
- Dit que le prix sera de 0.42 € le m², soit un total de 2 106.72 €
- Dit qu'un acte administratif sera établi
- Autorise Madame le Maire à établir l'acte
- Autorise le premier Adjoint à signer cet acte
- Autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIB 2108 2732 : Décision de missionner un géomètre en vue de cadastrer un terrain communal à Roissiat

M. Vincent Robin habitant rue du tram à Roissiat, souhaite acheter une partie du terrain non cadastré et appartenant à la commune qui passe devant sa porte. Ce terrain est entretenu par les riverains, il n'est plus affecté à l'usage public depuis de nombreuses années. Après rencontre avec les propriétaires voisins, 40 m² de ce chemin pourraient être vendus à M. Robin.

Dans l'intérêt général du site, la totalité du terrain pourrait être vendue aux riverains dans les années futures. Mme le Maire souhaite donc faire cadastrer la totalité de ce terrain ; la partie concernant M. Robin étant à sa charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide le fait de faire venir un géomètre pour cadastrer la totalité du terrain

Dit que les frais de bornage seront à charge des futurs acquéreurs, soit de suite, comme pour Monsieur Robin, ou ultérieurement lorsque les riverains souhaiteront acquérir une partie de ce terrain

Autorise Madame le Maire à engager toutes actions en vue de finaliser ce dossier, et à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIB 2108 2733 : Délibération pour régularisation des avenants des travaux de la mairie

Madame le Maire expose les avenants actuels pour les travaux de réaménagement de la Mairie :

- Avenant 1 lot 1 pour l'entreprise DANNEMULLER pour modification rampe d'accès : + 2 943.50 € HT (3 532.20 € TTC)
- Avenant 1 lot 2 pour l'entreprise GUEDES pour suppression curage plomb, démolition, élévations et divers : - 1 815.00 € HT (-2 178.00€ TTC)
- Avenant 2 lot 2 pour l'entreprise GUEDES pour reprise en sous-œuvre : + 5 500.00 € HT (6 600.00€ TTC)
- Avenant 1 lot 3 pour l'entreprise HUMBERT pour plancher bois + 7229.17€ et trémie escalier + 2458.98€ HT (+11 625.78€ TTC) (il y aura un avenant en moins à l'ent. Guedes de -20 532€ TTC pour suppression de l'escalier extérieur, le béton désactivé, le plancher béton, la trémie d'escalier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide les avenants présentés ci-dessus, sous réserve de modifications en fonction des matériaux disponibles
Autorise Madame le Maire à les signer

DELIB 2108 2734 Demande adhésion au comité de soutien de l'association « BR'Ain » (monnaie locale du Revermont)

Madame le Maire expose la demande de l'association « BR 'Ain » afin que la commune fasse partie du comité de soutien (il n'est pas nécessaire de payer les 10.00€ annuel d'adhésion à l'association pour faire partie du comité de soutien, ce sont deux adhésions distinctes).

L'association « Monnaie locale complémentaire le BR 'Ain » va lancer en octobre/novembre 2021 le BR 'Ain sur le territoire de CA3B. Sa gouvernance, Conseil d'Orientation Collégial (COC) est composée de 3 collèges, Particuliers, Professionnels et Institutionnels. Ils souhaiteraient adjoindre un comité de soutien composé de personnalités du monde politique, économique, social, culturel et associatif. Des personnalités qui sans s'engager dans la gestion de l'association (sauf si elles le souhaitent), accepteraient que leur nom et leur(s) fonction(s) soient publiés sur les différents supports de communication que déploiera l'association et notamment sur leur site internet en cours de refonte.

Rappel des objectifs du projet :

- Faire en sorte que la monnaie serve à l'économie locale et participe à la transition écologique.
- Soutenir les entreprises de l'ESS : à chaque BR 'Ain en circulation correspond un euro déposé sur un compte livret à la NEF. La banque s'engage à utiliser ce fonds de réserve pour financer, sous forme de prêts, des projets de l'ESS locale, en le multipliant par 2 ou plus.
- Permettre aux particuliers de devenir Consom'Acteur : en combinant au quotidien, consommation et action citoyenneté active sur le territoire de Bresse – Revermont (CA3B).

Liste des personnalités sollicitées

- Les élus du territoire : parlementaires, conseillers départementaux, conseillers régionaux, maires et adjoints.
- Les partenaires économiques : chambres consulaires, acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (Pôle Territorial de Coopération Économique)
- Monde associatif : AGLCA, Tremplin, Emmaüs...
- Monde institutionnel et financier : Banque de France, La NEF, Centre Ain Initiative...

La commune peut indépendamment adhérer à l'association pour un coût annuel de 10.00€

Le conseil municipal doit délibérer pour accepter ou non d'adhérer au comité de soutien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte que la commune fasse partie du comité de soutien à l'association « BR 'Ain » par le biais de Madame le Maire, son nom et sa fonction seront relayés sur les différents supports de communication

0. Décisions du Maire

Transmission du devis de raccordement ENEDIS au SIEA de 3 928.78 € HT (4 533.58€ TTC). Pour information, le devis global du SIEA est de 37 300€ TTC. A déduire la participation du SIEA de 1243,33€. Le solde à la charge de la commune est de 29 840€ HT.

Signature Devis ORANGE pour prestation de conseil standard : 321.00 € HT (385.20€ TTC)

Le Conseil s'étonne du montant élevé des devis de ces prestations.

1. Travail des commissions

- Commission Finances : Prochaine réunion le mardi 7 septembre à 18h pour valider le nouveau plan comptable des communes.

- Commission Bâtiment – Voirie – Gémapi :
 - BATIMENT : Les réunions de chantier de la mairie ont toujours lieu les jeudis à 14h. Sont présents Thierry Dufour, Alain Varvat.
 - GEMAPI : une réunion aura lieu en septembre ou octobre.
 - VOIRIE : demande à la CA3B d'effectuer des travaux d'assainissement et de voirie à la Courbatière et rue du Mont Myon à Chevignat ainsi que la voirie route de la Verjonnière et la Grange Chambard. En 2023, il est prévu que la CA3B rétrocède la compétence voirie aux communes (compétence mutualisée il y a 30 ans environ)

- Commission urbanisme : Prochaine réunion pour la révision allégée du PLU :
 - la date serait courant semaine 42.

- Commission cimetière : Les travaux d'enherbement sont prévus septembre - octobre.
 - 4 panneaux d'information à destination des familles ont été installés devant des tombes : 2 pour des monuments jugés dangereux, 2 pour des concessions échues. Décision à prendre après la Toussaint.
 - Après enherbement, des travaux d'entretien seront certainement sous-traités dans un premier temps, peut-être avec l'ADAPEI.

- Commission développement durable :
 - Verger communal : Possibilité d'acheter début décembre des arbres à 10€ pièce à l'association des croqueurs de pommes.
 - Un achat d'une trentaine d'arbres est prévu; un appel à bénévoles sera effectué pour préparer le terrain.

- Commission Communication – Culture - Bibliothèque – CCAS :
 - Une réunion du CCAS aura lieu prochainement pour décider du maintien ou non de la date du repas du CCAS.
 - Bibliothèque : le passe sanitaire est mis en place. Un affichage a été effectué. Le port du masque et le respect des gestes barrières restent obligatoires. Un registre d'habilitation des personnes tenant Les permanences a été délivré par le Maire.
 - Les diverses manifestations prévues se sont plutôt bien déroulées, malgré le contexte sanitaire et une météo pas toujours favorable.
 - Le marché des producteurs a eu lieu comme prévu le 24 juillet, le prochain est prévu le 9 octobre.
 - Ambroisie : Une petite équipe a arraché l'ambroisie dans le chemin de la Grande Charrière.
 - Communication : une réunion se tiendra fin septembre pour le prochain bulletin.

- Commission salles communales :
 - Les associations doivent contacter Sylviane Marchand lors de chaque manifestation pour contrôle avant et après de la salle des fêtes.

- Commission de suivi de la carrière :
 - Un gros tir de mines a eu lieu sur le haut de l'exploitation le 29 juillet 2021. 2 sismographes ont été posés dans les maisons de Plain Champ avec des enregistrements en dessous des seuils. Un plus petit tir aura lieu ce lundi 30 août en contrebas, 3 sismographes seront posés dans le hameau de Roissiat (Varvat, Sclavis, Vincent).
 - Une information a été diffusée dans les boîtes aux lettres des riverains et le sera également sur Panneau Pocket.

2. Questions diverses

- Remerciement subventions 2021 : ADAPA et collège Victoire Daubié.
- un panneau sens interdit supplémentaire est réclamé pour le haut de la vieille rue. Des véhicules et surtout des vélos descendent à vive allure. M. Bossi veut bien qu'on appose le panneau sur sa maison.
- La réserve d'eau fleurie du kiosque doit être percée, M. Luzy a remis de l'eau chaque jour pour éviter de faire griller la pompe.
- Prévoir d'installer le défibrillateur dès que possible à l'entrée de la salle des fêtes.
 - L'entreprise intervenant pour les travaux de la mairie s'en occupe courant septembre.

Fin de réunion à 21h45.

Les prochaines réunions sont fixées aux vendredis 24 septembre, 29 octobre, 17 décembre 2021, 29 janvier 2022.

Rappel des délibérations prises le 27 août 2021 :

DELIB_2108_2729 : Décision modificative n°6 du budget pour la régularisation d'écriture d'amortissement 2018

DELIB_2108_2730 : Exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles neufs d'habitation

DELIB_2108_2731 : Achat parcelle ZH129 issue de la division de la parcelle ZH 20 appartenant à Monsieur SEGOND

DELIB_2108_2732 : Décision de missionner un géomètre en vue de cadastrer un terrain communal à Roissiat

DELIB_2108_2733 : Délibération pour régularisation des avenants des travaux de la mairie

DELIB_2108_2734 Demande adhésion au comité de soutien de l'association « BR'Ain » (monnaie locale du Revermont)

MORNAY Mireille		DONGUY Laurent	Excusé
CHORRIER-COLLET Sébastien		RIONDY Sébastien	
DUFOUR Thierry		BOURSIER Sùnniva	
PARMENTIER Thierry		CHOSSAT Cécile	Excusée a donné procuration à Sùnniva BOURSIER
GUYON Rachel		LUZY Françoise	
MARCHAND Sylviane	Excusée a donné procuration à Mireille MORNAY	VARVAT Alain	
VOGRIG Denis		DEPLANCHE Stéphanie	
KLINGER Christophe			